

## REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14<sup>ème</sup> représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de **Maître Clément de Barros** dont le siège social est à NICE la somme de **300,00 euros** (Trois cents euros) représentant la cotisation pour la période du 18 novembre 2017 au 17 novembre 2018.

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Pour valoir et servir ce que de droit.

*Carlos Vinhas Pereira*

Président

